

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

G/TBT/CS/N/5

29 juin 1995

(95-1780)

Comité des obstacles techniques au commerce

Original: anglais

Conformément au paragraphe C du Code de pratique pour l'élaboration, l'adoption et l'application des normes figurant à l'Annexe 3 de l'Accord de l'OMC sur les obstacles techniques au commerce, "les organismes à activité normative qui auront accepté ou dénoncé le présent Code en adresseront notification au Centre d'information ISO/CEI à Genève". La notification ci-après, transmise au Secrétariat par le Centre d'information ISO/CEI, est distribuée aux Membres pour information.

NOTIFICATION AU TITRE DU PARAGRAPHE C DU CODE DE PRATIQUE DE L'OMC CONCERNANT LES OBSTACLES TECHNIQUES AU COMMERCE

(Notification d'acceptation du Code de pratique de l'OMC concernant les obstacles techniques au commerce)

Pays/Territoire douanier/Arrangement régional: <u>ROUMANIE</u>		
Nom de l'organisme à activité normative:	Institutul Roman de Standardizare (Institut roumain de normalisation)	
Adresse de l'organisme à activité normative:	13, rue Jean-Louis Calderon Secteur 2 70201 Bucarest Roumanie (40 1) 2100833	
Téléphone: (40 1) 6155870	Téléfax: (40 1) 2100833 (40 1) 3124744	Télex: -
Courrier électronique: n.d.		
Type d'organisme à activité normative: <input checked="" type="checkbox"/> institution du gouvernement central <input type="checkbox"/> institution publique locale <input type="checkbox"/> organisme non gouvernemental		
Champ des activités normatives actuelles et prévues: - élaboration et approbation des normes nationales dans tous les domaines d'activité; - participation aux activités normatives au niveau européen et international; - harmonisation des normes nationales avec les normes internationales et européennes, et adoption de normes internationales et européennes en tant que normes nationales.		
Date: 19 avril 1995		